

**Arrêté n°DAJP/2020-524 portant fermeture des locaux situés sur le site Fromont**

**Le Président de l'université**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 124-15, L. 712-2 et R. 712-1 et suivants ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la délibération n°2016-30 du conseil d'administration en date du 9 mai 2016 portant  
élection de Philippe Vendrix ;

**ARRÊTE**

**Article 1 : Fermeture de locaux**

Les locaux de l'université situés au 8bis rue Fromont, 37000 Tours sont fermés.

**Article 2 : Déplacement des activités**

Les activités seront réorganisées sur d'autres sites.

**Article 3 : Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur ce jour à 12h.

**Article 4 : Exécution**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tours, le 15 octobre 2020.

Le Président,



Philippe VENDRIX